

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à LA CHAPELLE LAURENT, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Djuwan ARMANDET, Karine BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, André BOUARD, Frédérique BUCHON, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Magali CRAUSER, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Eric JOB, Pierre JUILLARD, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Danièle MAJOREL, Daniel MEISSONNIER, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Jean-Paul REBOUL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, Claire TEISSEDE, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Eric VIALA

Étaient absents excusés:

Vivien BATIFOULIER, Marie Ange CHARBONNIER, Lucette CHAUVEL, Béatrice CHEVALLET, Thierry DALLE, Christian DONIOL, David GENEIX, Alain GRIFFE, Robert JOUVE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Luc LESCURE, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Vincent MENINI, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Ghyslaine PRADEL, Jean RONGIER, Marie-Laure TIBLE, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER

Pouvoirs :

Vivien BATIFOULIER À Karine BATIFOULIER
Christian DONIOL À Daniel MEISSONNIER
Alain GRIFFE À Philippe ROSSEEL
Bernard PAGENEL À Georges CEYTRE

Jean-Pierre PENOT À André BOUARD
Ghyslaine PRADEL À Colette PONCHET-PASSEMARD
Alain VAN SIMMERTIER À Gilles CHABRIER

Date de convocation : 22 juin 2023
Secrétaire de séance : Georges CEYTRE
Membres en exercice : 57
Présents : 35 – Pouvoirs : 7 – Votants : 42

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Adoption du compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire

Considérant le compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire ;

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMPTE – RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

N° DÉCISION	DATE	OBJET								
2023-DPRS DT-092	30/03/23	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer des avenants aux baux professionnels avec les professionnels de santé installés au sein de la maison médicale de Neussargues en Pinatelle afin de prendre en compte la diminution des espaces communs du calcul du loyer et des charges suite à l'installation de nouveaux professionnels de santé. Ces avenants seront effectifs à compter du 1^{er} juin 2023.</p>								
2023-DPRS DT-093	11/04/23	<p><u>Interventions économiques</u> : Décision de verser une subvention d'un montant de 2 204,97 €, représentant 20 % de la dépense éligible réalisée, à Madame Hélène LE LOUP pour son projet d'investissement pour diversifier l'activité de son entreprise Le Cellier de la Marmotte, à Murat, dans le cadre du dispositif « financer mon investissement commerce de proximité » de la Région Auvergne – Rhône-Alpes, répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 102,49 € soit 10% pour Hautes Terres Communauté, - 1 102,48 € soit 10% en délégation de la commune de Murat ; <p>La dépense au budget principal – opération 192 – aides aux entreprises chapitre 21 – immobilisations corporelles article 20422 – Privés – Bâtiments et installations. La somme de 1 102,48 € sera appelée auprès de la commune de Murat.</p>								
2023-DPRS DT-094	11/04/23	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention de partenariat pour la mise à disposition des locaux des maisons de services du territoire avec le Centre d'information sur les droits des femmes du Cantal (CIDFF) pour préciser les modalités et les moyens mis en œuvre entre les deux parties. Les conditions principales sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition à titre précaire et révocable d'un bureau au sein des maisons des services de Hautes Terres Communauté ; - Durée : 1 an à compter du 24 avril 2023 à titre gratuit ; - Réservation des lieux à la demande, en accord avec la coordinatrice des Maisons de services. 								
2023-DPRS DT-095	07/04/23	<p><u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter, en application de l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pour une période allant du 11 avril au 14 avril 2023. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonction : agent de collecte ; - Durée de la mission : 29 heures ; - Rémunération : 100 % du SMIC horaire, 10 % de congés payés, et prime de précarité à hauteur de 10 % de la rémunération brute. <p>Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023.</p>								
2023-DPRS DT-096	13/04/23	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention de mise à disposition de la salle de réunion visio-conférence située au troisième étage du siège de Hautes Terres Communauté avec l'Association départementale de sauvegarde de l'enfant à l'adulte du Cantal, ayant son siège social au 2 rue Blaise Pascal – 15100 SAINT-FLOUR. Les caractéristiques de la mise à disposition sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Date et heure : le mercredi 17 mai 2023 de 14h00 à 17h00 ; - Conditions financières : à titre gracieux. 								
2023-DPRS DT-097	13/04/23	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un contrat avec la Société Electricité de France (EDF), située 22-30 Avenue du Wagram 75 008 PARIS, pour la fourniture d'électricité de Hautes Terres Services et Découvertes à Massiac. Ce dernier prendra effet le 22 avril 2023 pour une durée de 32 mois. Les prix de fournitures sont les suivants :</p> <table border="1" data-bbox="635 1989 1449 2114"> <tbody> <tr> <td>Abonnement mensuel</td> <td>63.58 € HT</td> </tr> <tr> <td>Prix</td> <td>Prix unitaire c€ / kwh HT</td> </tr> <tr> <td>HCE</td> <td>• 10.359</td> </tr> <tr> <td>HCH</td> <td>• 13.295</td> </tr> </tbody> </table>	Abonnement mensuel	63.58 € HT	Prix	Prix unitaire c€ / kwh HT	HCE	• 10.359	HCH	• 13.295
Abonnement mensuel	63.58 € HT									
Prix	Prix unitaire c€ / kwh HT									
HCE	• 10.359									
HCH	• 13.295									

		HPE HPH
2023-DPRS DT-098	13/04/23	<p><u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter, en application de l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pour la période allant du 17 avril 2023 au 16 juillet 2023. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonction : assistante administrative / de direction ; - Nombre d'heures hebdomadaires : 35 heures ; - Rémunération basée sur l'indice brut 439 et indice majoré 387. <p>Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023.</p>
2023-DPRS DT-099	13/04/23	<p><u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter, en application de l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pour les dates du 17, 18, 20, 24, 25, 27 et 28 avril 2023. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonction : agent encadrant technique ACI ; - Durée de la mission : 52 heures ; - Rémunération sur la base de l'indice brut 510, Indice majoré 439, 10 % de congés payés, et prime de précarité à hauteur de 10 % de la rémunération brute. <p>Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023.</p>
2023-DPRS DT-103	06/04/23	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer un avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'espaces au sein de Hautes Terres Services et Découvertes – 6 rue du docteur Mallet à Massiac – conclue le 9 septembre 2022 avec la société AZIO afin de prolonger la durée de la convention de 6 mois à compter du 30 janvier 2023.</p>
2023-DPRS DT-104	18/04/23	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer l'offre de l'Association Espèces d'Espaces, domiciliée 31 rue Gabrielle Le Pan de Ligny – 44 000 NANTES, pour l'animation d'une résidence artistique « une montagne Volcanique » sur le territoire de Hautes Terres Communauté, pour un montant de 5 720 € TTC (hors frais de repas et d'hébergement).</p> <p>Il est également décidé de conclure une convention de partenariat afin de fixer les modalités de mise en œuvre de cette résidence artistique. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.</p>
2023-DPRS DT-105	19/04/23	<p><u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter, en application de l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pour les périodes du 24 au 28 avril 2023, du 2 au 4 mai 2023, du 9 au 12 mai 2023, du 15 au 19 mai 2023. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonction : agent de collecte ; - Durée de la mission : 127 heures ; - Rémunération : 100 % du SMIC horaire, 10 % de congés payés, et prime de précarité à hauteur de 10 % de la rémunération brute. <p>Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023.</p>
2023-DPRS DT-106	19/04/23	<p><u>Marchés publics</u> : Décision d'annuler le devis conclu avec la SAS DELPON en date du 14 juin 2022 d'un montant de 15 161.31 € HT soit 18 153.57 € TTC pour les travaux de réfection de la façade, de faux plafonds, de la peinture et des revêtements de sols de la Maison des services de Neussargues en Pinatelle, et de conclure et signer à la place, un devis avec la SAS DELPON pour ces mêmes travaux pour un montant de 16 476.03 € HT soit 19 771.24 € TTC.</p>
2023-DPRS DT-107	19/04/23	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un devis avec la Société ORANGE RESOLINE pour le raccordement à la fibre optique du bâtiment de Hautes Terres Services et Découvertes à Massiac, pour un montant de 3 515 € HT soit 4 218 € TTC.</p>
2023-DPRS DT-108	21/04/23	<p><u>Subventions</u> : Décision de candidater à l'appel à projets « Fonds mobilités actives – aménagements cyclables » de l'État dans le but d'aménager des</p>

itinéraires sécurisés et encourager la mobilité cyclable sur le territoire de
Hautes Terres Communauté. Le plan d

ID : 015-200066637-20230629-2023_CC_097-DE

DÉPENSES en HT		RECETTES		
Nature	Montant	Nature	Montant	Taux
Travaux de voirie	1 092 412,50 €	Région – Contrat Région	100 000,00 €	7 %
Balisages marquages	268 780,00 €			
Equipements	3 162,00 €	CD 15 – Contrat Cantal Développement	347 067,95 €	25 %
Aménagements paysagers	47 202,00 €	État – AAP Fonds Mobilités Actives	682 177,25 €	48 %
		Autofinancement	282 311,30 €	20 %
TOTAL	1 411 556,50 €	TOTAL	1 411 556,50 €	100 %

Se déclinant de la manière suivante :

- **Section Le Lioran – Murat**

DÉPENSES en HT		RECETTES		
Nature	Montant	Nature	Montant	Taux
Travaux de voirie	472 929,50 €	Région – Contrat Région	43 180,52 €	7 %
Balisages marquages	129 420,00 €			
Equipements	408,00 €	CD 15 – Contrat Cantal Développement	143 054,73 €	24 %
Aménagements paysagers	6 760,00 €	État – AAP Fonds Mobilités Actives	301 378,75 €	49 %
		Autofinancement	121 903,50 €	20 %
TOTAL	609 517,50 €	TOTAL	609 517,50 €	100 %

- **Section Neussargues-en-Pinatelle – Murat**

DÉPENSES en HT		RECETTES		
Nature	Montant	Nature	Montant	Taux
Travaux de voirie	241 791,50 €	Région – Contrat Région	19 283,64 €	7 %
Balisages marquages	23 820,00 €			
Equipements	408,00 €	CD 15 – Contrat Cantal Développement	65 466,21 €	24 %
Aménagements paysagers	6 180,00 €	État – AAP Fonds Mobilités Actives	133 009,75 €	49 %
		Autofinancement	54 439,90 €	20 %
TOTAL	272 199,50 €	TOTAL	272 199,50 €	100 %

- **Section Molompize- Massiac**

DÉPENSES en HT		RECETTES		
Nature	Montant	Nature	Montant	Taux
Travaux de voirie	377 691,50 €	Région – Contrat Région	37 535,83 €	7 %
Balisages marquages	115 540,00 €			
Equipements	2 346,00 €	CD 15 – Contrat Cantal Développement	138 547,02 €	26 %
Aménagements paysagers	34 262,00 €	État – AAP Fonds Mobilités Actives	247 788,75 €	47 %
		Autofinancement	105 967,90 €	20 %
TOTAL	529 839,50 €	TOTAL	529 839,50 €	100 %

Une subvention à hauteur de 682 177,25 € est sollicitée auprès de l'État dans le cadre de l'appel à projet « Fonds Mobilités Actives ». Il est également décidé de signer la convention afférente en cas de candidature retenue pour tout ou partie du projet d'aménagement de la liaison douce « Massiac – Le Lioran ».

2023-DPRSĐT-109

21/04/23

Marchés publics : Décision d'attribuer et signer un marché public avec le bureau d'étude MOBILIS, situé 22 avenue de la Gare 35 600 REDON,

		pour la réalisation d'une étude sur l'optimisation du transport à la sur le territoire de Hautes Terres Communauté, d'un montant de 25 020 € HT. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.																								
2023-DPRS DT-110	26/04/23	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une prime forfaitaire d'un montant de 500 € en complément de l'aide de l'ANAH à Madame Bernadette MAURANNE, propriétaire occupante, pour le projet d'amélioration de son logement situé 2 route de Celles, sur la commune de Neussargues en Pinatelle, dans le cadre de l'OPAH RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.																								
2023-DPRS DT-111	26/04/23	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une prime forfaitaire d'un montant de 300 € à Madame Maria MARTINEZ, propriétaire occupante, pour le projet d'amélioration de son logement situé 13 Avenue Hector PESCHAUD sur la commune de Murat, dans le cadre de l'OPAH RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.																								
2023-DPRS DT-112	26/04/23	<p><u>Subventions</u> : Décision de répondre à l'appel à projets « FSE+ - Insertion par l'activité économique » lancé par le Conseil Départemental du Cantal. Le plan de financement validé est le suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DÉPENSES EN € HT</th> <th colspan="2">RECETTES</th> </tr> <tr> <th>Nature</th> <th>Montant</th> <th>Nature</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Dépenses directes</td> <td rowspan="2">169 774 €</td> <td>FSE+ 2023</td> <td>3 000 €</td> </tr> <tr> <td>Autres cofinanceurs publics</td> <td>97 292.36 €</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Dépenses indirectes</td> <td rowspan="2">11 884.18 €</td> <td>Recettes</td> <td>50 000 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>31 365.82 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>181 658.18 €</td> <td>TOTAL</td> <td>181 658.18 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Une subvention à hauteur de 3 000 € est sollicitée auprès de l'Europe dans le cadre du FSE+ 2023.</p>	DÉPENSES EN € HT		RECETTES		Nature	Montant	Nature	Montant	Dépenses directes	169 774 €	FSE+ 2023	3 000 €	Autres cofinanceurs publics	97 292.36 €	Dépenses indirectes	11 884.18 €	Recettes	50 000 €	Autofinancement	31 365.82 €	TOTAL	181 658.18 €	TOTAL	181 658.18 €
DÉPENSES EN € HT		RECETTES																								
Nature	Montant	Nature	Montant																							
Dépenses directes	169 774 €	FSE+ 2023	3 000 €																							
		Autres cofinanceurs publics	97 292.36 €																							
Dépenses indirectes	11 884.18 €	Recettes	50 000 €																							
		Autofinancement	31 365.82 €																							
TOTAL	181 658.18 €	TOTAL	181 658.18 €																							
2023-DPRS DT-113	27/04/23	<p><u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter, en application de l'article L.332-23-2° du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pour une période allant du 25 mai au 16 juin 2023. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonction : ouvrier des espaces verts ; - Durée hebdomadaire du service : 16 heures (les jeudis et vendredis de 7h00 à 12h00 et de 12h45 à 15h45) ; - Rémunération : 100% du SMIC horaire et 10 % de congés payés. <p>Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023.</p>																								
2023-DPRS DT-114	28/04/23	<u>Environnement</u> : Décision de conclure et signer le devis proposé par Cantal Ingénierie & Territoires pour une assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de définir les besoins de Hautes Terres Communauté, et d'assister Hautes Terres Communauté dans les phases de consultation et de réalisation de l'étude de gouvernance pour un temps estimé à 11.5 jours pour un montant de 4 791.67 € HT. Les crédits sont prévus au budget primitif 2023.																								
2023-DPRS DT-120	02/05/23	<u>Interventions économiques</u> : Décision de verser une subvention d'un montant de 1 609,90 €, représentant 10 % de la dépense éligible réalisée, à Monsieur Frédéric PERRON pour son projet d'acquisition d'équipements froids pour son épicerie SPAR au Lioran – Laveissière, dans le cadre du dispositif « financer mon investissement commerce de proximité » de la Région Auvergne – Rhône-Alpes. La dépense sera imputée au budget principal – opération 192 – aides aux entreprises chapitre 21 – immobilisations corporelles article 20422 – Privés – Bâtiments et installations.																								

2023-DPRSDT-121	03/05/23	<p><u>Marchés publics</u> : Décision d'attribuer à AB Ingénierie, située 43 bis avenue de la République, pour la réalisation d'une mission de Coordination de Sécurité niveau 2 phase réalisation dans le cadre de l'opération de travaux pour la restauration de quatre burons sur le territoire de Hautes Terres Communauté, pour un montant de 5 775,01 € HT. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.</p>																															
2023-DPRSDT-122	03/05/23	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de lancer un marché public de prestations intellectuelles pour la réalisation d'audits énergétiques et la mise en place d'un outil de gestion patrimoniale, d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction pour des périodes de 12 mois. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec un maximum de commande fixé à 150 000 € HT. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.</p>																															
2023-DPRSDT-123	04/05/23	<p><u>Autres contrats</u> : Décision de conclure et signer un contrat de prêt à usage avec Madame Martine HUGON, domiciliée 8 rue des Fraux 15 300 VALUEJOLS, portant sur plusieurs terrains nus situés au lieu-dit « Le Breuil » de la Commune de Murat, dont la situation est la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="603 745 1473 931"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Section</th> <th rowspan="2">N°</th> <th rowspan="2">Adresse</th> <th rowspan="2">Commune</th> <th colspan="3">Superficie</th> </tr> <tr> <th>ha</th> <th>a</th> <th>ca</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>044B</td> <td>0720</td> <td>Le Breuil</td> <td>Murat</td> <td>1</td> <td>41</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>044B</td> <td>0488</td> <td>Le Breuil</td> <td>Murat</td> <td>0</td> <td>47</td> <td>65</td> </tr> <tr> <td>044B</td> <td>0487</td> <td>Le Breuil</td> <td>Murat</td> <td>0</td> <td>26</td> <td>50</td> </tr> </tbody> </table> <p>Il est décidé de laisser le preneur jouir gratuitement du bien. Le prêt est consenti à compter du 15 mai 2023 pour une durée de 1 an, renouvelable pour une durée similaire et dans une limite de 3 ans.</p>	Section	N°	Adresse	Commune	Superficie			ha	a	ca	044B	0720	Le Breuil	Murat	1	41	20	044B	0488	Le Breuil	Murat	0	47	65	044B	0487	Le Breuil	Murat	0	26	50
Section	N°	Adresse					Commune	Superficie																									
			ha	a	ca																												
044B	0720	Le Breuil	Murat	1	41	20																											
044B	0488	Le Breuil	Murat	0	47	65																											
044B	0487	Le Breuil	Murat	0	26	50																											
2023-DPRSDT-124	04/05/23	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un contrat de prestations d'entretien et de visites périodiques des compacteurs de la déchetterie et du quai de transfert de Neussargues en Pinatelle avec la Société CARROSSERIE VINCENT et FILS SAS. Ce dernier prendra effet à compter du 1^{er} avril 2023 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction par période d'un an sans que la durée n'excède 4 années. Les prix des prestations sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien semestriel pour un matériel SHD : 1 932.20 € annuel ; - Visite trimestrielle pour un matériel SHD : 725.20 € annuel ; - Entretien semestriel et visite trimestrielle obligatoire matériel PRESSOR : 361.42 € annuel ; - Visite trimestrielle obligatoire matériel PRESSOR : 120.56 € annuel. 																															
2023-DPRSDT-125	04/05/23	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un devis pour la prise en charge de déchets amiantés issus d'une benne de la déchetterie de Massiac et entreposés sur le site du SYTEC à Saint-Flour avec la Société TEIL d'Arpajon-sur-Cère pour un montant de 10 606.10 € HT soit 12 727.32 € TTC.</p>																															
2023-DPRSDT-126	04/05/23	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un devis avec l'entreprise ATELIER DE CHAUDRONNERIE DU CANTAL, située Route d'Aurillac 15 130 SANSAC DE MARMIESSE, pour la réalisation de travaux de renforcement de la charpente métallique du village d'entreprises de Neussargues en Pinatelle pour un montant de 7 850 € HT soit 9 420 € TTC.</p>																															
2023-DPRSDT-127	04/05/23	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un devis avec l'entreprise SARL WATTSON ENERGY située 26, rue Louis Blériot Le Brézet 63 100 CLERMONT-FERRAND pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du village d'entreprises de Neussargues en Pinatelle pour un montant de 91 600 € HT soit 109 920 € TTC.</p>																															
2023-DPRSDT-128	04/05/23	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un contrat pour la mise en place téléphonie / internet et abonnement mensuels pour la Maison des services de Neussargues en Pinatelle avec la Société ISCO SOLUTIONS</p>																															

		<p>d'Aurillac. Ce dernier prendra effet à compter de la mise en service du système pour une durée de 3 années. Les prix de fournitures sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de mise en service : 250 € HT ; - FFTH (1 Gb / 200 Mb) : 70.00 € HT par mois ; - 2 canaux TRUNK SIP – FULL illimité : 36.00 € HT par mois ; - Numéros SDA – Unité : 0.60 € par mois.
2023-DPRSDT-129	24/04/23	<p><u>Culture</u> : Décision de signer une convention de partenariat pour l'animation par l'équipe de Hautes Terres Communauté d'ateliers musicaux dans le cadre du projet « Orchestre Le Grand Air » au sein de l'école primaire de Massiac, afin de fixer les modalités d'organisation et les engagements respectifs des deux parties. La période d'intervention en temps scolaire par l'équipe enseignante se déroulera du 28 avril 2023 au 30 juin 2023. Pour la réalisation des ateliers, Hautes Terres Communauté effectuera une facturation au regard des heures et des déplacements réalisés durant l'année scolaire 2022/2023 sur la base de 1 500 €.</p>
2023-DPRSDT-130	09/05/23	<p><u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter, en application de l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pour une période allant du 10 mai 2023 au 08 juillet 2023. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonction : assistant d'enseignement artistique ; - Durée hebdomadaire de la mission : 4,25 heures ; - Rémunération sur la base de l'indice brut 401, Indice majoré 363, 10 % de congés payés, et prime de précarité à hauteur de 10 % de la rémunération brute. <p>Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023.</p>
2023-DPRSDT-131	09/05/23	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention de mise à disposition de la salle de réunion visio-conférence située au troisième étage du siège de Hautes Terres Communauté avec l'agence immobilière BENET IMMOBILIER, représentée par le responsable de l'agence, Monsieur Géraud BENET, et ayant son siège social au 20 bis, rue des Frères – 15 000 AURILLAC. Les caractéristiques de la mise à disposition sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Date et heure : le samedi 27 mai 2023 de 10h00 à 11h00 ; - Conditions financières : à titre gracieux.
2023-DPRSDT-132	09/05/23	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention de mise à disposition de la salle de réunion visio-conférence située au troisième étage du siège de Hautes Terres Communauté avec le Conseil Départemental du Cantal, représenté par le Directeur du Pôle de la Solidarité départementale, Monsieur Daniel BOUZAT, et ayant son siège social au 28 avenue Gambetta – 15 000 AURILLAC. Les caractéristiques de la mise à disposition sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Date et heure : le vendredi 23 juin 2023 de 08h30 à 17h30 ; - Conditions financières : à titre gracieux.
2023-DPRSDT-133	09/05/23	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention de mise à disposition de la salle de réunion visio-conférence située au troisième étage du siège de Hautes Terres Communauté avec la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment du Cantal (CAPEB 15), ayant son siège social au 28 avenue Charles de Gaulle – 15 000 AURILLAC. Les caractéristiques de la mise à disposition sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Date et heure : le jeudi 06 juillet 2023 de 11h00 à 15h00 ; - Conditions financières : à titre gracieux.
2023-DPRSDT-134	05/05/23	<p><u>Culture</u> : Décision de signer la convention de partenariat pour l'animation d'ateliers musicaux dans le cadre du projet éducatif « Percute ton son » avec le collège Georges Pompidou de Murat, représenté par son Principal, Monsieur Fabrice LEFORT. La période d'intervention en temps scolaire par l'équipe enseignante se déroulera du 11 mai 2023 au 30 juin 2023. Pour la réalisation des ateliers, Hautes Terres Communauté effectuera une</p>

		facturation au regard des heures et des déplacements réalisés durant l'année scolaire 2022-2023 sur la base
2023-DPRSDT-135	15/05/23	<u>Finances - Divers</u> : Décision d'adhérer à la Mission Locale des Hautes Terres Nord-Ouest Cantal au titre de l'année 2023 et de verser le montant de la cotisation à l'organisme à hauteur de 1.50 € par habitant, soit 17 107.50 €.
2023-DPRSDT-136	15/05/23	<u>Environnement</u> : Décision de conclure et signer un devis pour l'installation d'une pompe à débit variable au réseau de chaleur bois de Murat avec la SA ENGIE COFELY pour un montant de 12 103.93 € HT soit 14 524.72 € TTC.
2023-DPRSDT-140	15/05/23	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide économique d'un montant de 1 506,20 € à Monsieur Luc MARTIN, pour son projet de rénovation du matériel professionnel et crédence Inox de son restaurant « Le Bellevue », à Laveissière, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat » de la Région Auvergne Rhône-Alpes et en application du règlement d'attribution des aides. La dépense sera inscrite au budget – opération 192 aide aux entreprises – compte 20421 subvention d'équipement versée aux privés.
2023-DPRSDT-141	15/05/23	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide économique d'un montant de 3 863,75 € à Madame Agneta HERMINE, pour son projet d'aménagement du local et d'achat de matériel professionnel pour la reprise et le développement de l'épicerie de Dienne, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat » de la Région Auvergne Rhône-Alpes et en application du règlement d'attribution des aides. Il est décidé d'inscrire 50% de la dépense au budget, opération 192 aide aux entreprises, compte 20421 « subvention d'équipement versée aux privés – Biens mobiliers, matériel et études » et 50% de la dépense au budget, opération 192 aide aux entreprises, compte 20422 « Subventions personne morale de droit privé – Bâtiments et installations ».
2023-DPRSDT-142	16/05/23	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une aide financière d'un montant maximum de 300 € à Yvonne MION, propriétaire occupante, pour le projet d'amélioration de son logement, situé 18 rue du 19 mars 1962 sur la commune d'Allanche, dans le cadre de l'OPAH RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides. Le versement du montant définitif de l'aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.
2023-DPRSDT-143	16/05/23	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une aide financière d'un montant maximum de 5 000 €, en complément de l'aide de l'ANAH, à Monsieur Bastien BECHON, propriétaire occupant, pour le projet d'amélioration de son logement situé 2 route des Gazelles sur la commune de Laveissière, dans le cadre de l'OPAH RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides. Le versement du montant définitif de l'aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.
2023-DPRSDT-144	16/05/23	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une aide financière d'un montant maximum de 167,60 €, en complément de l'aide de l'ANAH, à Monsieur et Madame SCAPIN, propriétaires occupants, pour le projet d'amélioration de leur logement situé 8 rue de la Tuilière sur la commune de Massiac, dans le cadre de l'OPAH RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides. Le versement du montant définitif de l'aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.
2023-DPRSDT-145	16/05/23	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une prime forfaitaire d'un montant de 500 € en complément de l'aide de l'ANAH, à

		<p>Monsieur Fabien WILINSKI, propriétaire occupant, pour le projet d'amélioration de son logement situé 4 rue les Coustounes sur la commune de Valjouze, dans le cadre de l'OPAH RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.</p>
2023-DPRS-146	16/05/23	<p><u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une aide financière d'un montant maximum de 5 000 €, en complément de l'aide de l'ANAH, à Monsieur et Madame BOULVEN, propriétaires occupants, pour le projet d'amélioration de son logement situé 4 rue les Coustounes sur la commune de Valjouze, dans le cadre de l'OPAH RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides. Le versement du montant définitif de l'aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.</p>
2023-DPRS-147	16/05/23	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un devis pour la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Lavignac avec la Société CAMPUS DEVELOPPEMENT pour un montant de 3 375.00 € HT soit 4 050.00 € TTC.</p>
2023-DPRS-148	16/05/23	<p><u>Environnement</u> : Décision de conclure et signer un devis avec l'entreprise EDIVERT, située 18 rue des Blancs Fossés 51 370 ORMES, pour la mise à disposition d'un engin amphibie et d'un chauffeur pour des travaux de faucardage sur le Lac du Pêcher, commune de Neussargues en Pinatelle, pour un montant de 8 965,00 € HT soit 10 758,00 € TTC.</p>
2023-DPRS-149	16/05/23	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention de mise à disposition de gobelets réutilisables avec l'Association des Parents d'Élèves de Murat – située à Murat (15 300), afin de fixer les modalités d'utilisation des gobelets réutilisables. Les conditions principales sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre : 500 gobelets réutilisables ; - Durée : 6 jours ; - Conditions financières : à titre gracieux ; - Consigne : 1 € par gobelet manquant.
2023-DPRS-150	17/05/23	<p><u>Actes relatifs à la maîtrise d'œuvre</u> : Décision de conclure et signer le devis proposé par Cantal Ingénierie et Territoires pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération Plan Vélo Massiac – Le Lioran (secteurs terminaux : Le Lioran-Neussargues & Molompize-Massiac), dont la durée est estimée à 69 jours et dont le montant s'élève à 28 750.23 euros HT soit 34 500.28 € TTC.</p>
2023-DPRS-151	19/05/23	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention de mise à disposition de gobelets réutilisables avec l'entreprise IMERYS FILTRATION FRANCE – située à Murat (15 300), afin de fixer les modalités d'utilisation des gobelets réutilisables. Les conditions principales sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre : 100 gobelets réutilisables ; - Durée : 3 jours ; - Conditions financières : à titre gracieux ; - Consigne : 1 € par gobelet manquant.
2023-DPRS-152	15/05/23	<p><u>Culture</u> : Décision de conclure et signer une convention d'adhésion avec le Département du Cantal pour la mise en œuvre du dispositif « chéquier activités PASSCANTAL » sur le territoire pour la saison 2023-2024. Cette dernière entrera en vigueur à compter de la date de signature jusqu'au 14 juin 2024. Hautes Terres Communauté acceptera les chèques uniquement pour les activités suivantes : Club des Jeunes SPOT, Médiathèque intercommunale, École de musique intercommunale, Fablab.</p>
2023-DPRS-153	24/05/23	<p><u>Autres contrats</u> : Décision de signer une convention de partenariat avec France Active Auvergne pour les années 2023, 2024 et 2025, et de régler le soutien financier annuel de 4 000 € TTC pour 2023. La convention prévoit notamment la mise à disposition à titre précaire et révocable d'un bureau au sein des espaces de travail collaboratifs ou Maisons France Services</p>

		pour une durée de 3 ans à titre gracieux, selon les modalités prévues dans la convention. La dépense sera imputée au budget principal de fonctionnement chapitre 011 charges à caractère général, article 6281 Concours Divers Service Animation Economique.																						
2023-DPRSDT-154	24/05/23	<u>Autres contrats</u> : Décision de signer une convention de partenariat avec Initiative Cantal pour les années 2023, 2024 et 2025, et de régler l'adhésion annuelle de 3 466,20 € TTC pour 2023. La convention prévoit notamment la mise à disposition à titre précaire et révocable d'un bureau au sein des espaces de travail collaboratifs ou Maisons France Services pour une durée de 3 ans à titre gracieux, selon les modalités prévues dans la convention. La dépense sera imputée au budget principal dépense de fonctionnement chapitre 011 charges à caractère général, article 6281 Concours Divers Service Animation Economique.																						
2023-DPRSDT-155	24/05/23	<u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter, en application de l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pour la période du 30 mai au 7 juillet 2023. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Fonction : agent de collecte ; - Durée hebdomadaire du service : 35 heures ; - Rémunération : 100 % du SMIC horaire, 10 % de congés payés, et prime de précarité à hauteur de 10 % de la rémunération brute. Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023.																						
2023-DPRSDT-156	24/05/23	<u>Location</u> : Décision de conclure et signer un avenant n°2 au contrat de bail professionnel afin d'intégrer un nouveau cosignataire, à savoir Madame Mélissa BESSE dans le cadre de son activité d'infirmière, au sein de la maison médicale de Neussargues en Pinatelle. La prise d'effet de cet avenant est actée de manière rétroactive à la date du 1 ^{er} mai 2022.																						
2023-DPRSDT-157	24/05/23	<u>Subventions</u> : Décision de répondre à l'appel à projets de l'État dans le cadre du Fonds vert pour le projet de diagnostic énergétique des locaux de Hautes Terres Communauté. Le plan de financement validé est le suivant : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">DÉPENSES EN € HT</th> <th colspan="2">RECETTES</th> </tr> <tr> <th>Nature</th> <th>Montant</th> <th>Nature</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="4">Diagnostic énergétique des locaux</td> <td rowspan="4">70 000 €</td> <td>État – DETR 2023</td> <td>9 100 €</td> </tr> <tr> <td>État – FONDS VERT</td> <td>32 900 €</td> </tr> <tr> <td>SYTEC – ACTEE</td> <td>14 000 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>14 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>70 000 €</td> <td>TOTAL</td> <td>70 000 €</td> </tr> </tbody> </table> Une subvention à hauteur de 32 900 € est sollicitée auprès de l'État dans le cadre du Fonds vert.	DÉPENSES EN € HT		RECETTES		Nature	Montant	Nature	Montant	Diagnostic énergétique des locaux	70 000 €	État – DETR 2023	9 100 €	État – FONDS VERT	32 900 €	SYTEC – ACTEE	14 000 €	Autofinancement	14 000 €	TOTAL	70 000 €	TOTAL	70 000 €
DÉPENSES EN € HT		RECETTES																						
Nature	Montant	Nature	Montant																					
Diagnostic énergétique des locaux	70 000 €	État – DETR 2023	9 100 €																					
		État – FONDS VERT	32 900 €																					
		SYTEC – ACTEE	14 000 €																					
		Autofinancement	14 000 €																					
TOTAL	70 000 €	TOTAL	70 000 €																					
2023-DPRSDT-160	31/05/23	<u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un devis avec la société BR CONSEIL PROTOURISME pour l'accompagnement stratégique préalable à l'élaboration d'une orientation d'aménagement et de programmation dans la station du Lioran pour un montant de 21 175 € HT soit 25 410 € TTC.																						
2023-DPRSDT-161	31/05/23	<u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un contrat avec la Société Electricité de France (EDF), située 22-30 Avenue du Wagram 75 008 PARIS, pour la fourniture d'électricité du village d'entreprises de Massiac. Ce dernier prendra effet le 1 ^{er} juin 2023 pour une durée de 24 mois. Les prix de fournitures sont les suivants : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>Abonnement mensuel</td> <td>64.98 € HT</td> </tr> <tr> <td>Prix</td> <td>Prix unitaire c€ / kwh HT</td> </tr> <tr> <td>HCE</td> <td>• 8.804</td> </tr> <tr> <td>HCH</td> <td>• 13.249</td> </tr> </tbody> </table>	Abonnement mensuel	64.98 € HT	Prix	Prix unitaire c€ / kwh HT	HCE	• 8.804	HCH	• 13.249														
Abonnement mensuel	64.98 € HT																							
Prix	Prix unitaire c€ / kwh HT																							
HCE	• 8.804																							
HCH	• 13.249																							

		HPE																									
		HPH																									
2023-DPRS DT-162	13/06/23	<p><u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter, en application de l'article L.332-23-2° du Code général de la fonction publique, un agent contractuel en CDD « besoin saisonnier » pour une période allant du 07 août 2023 au 02 septembre 2023. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonction : agent affecté à la déchetterie communautaire de Neussargues en Pinatelle ; - Durée hebdomadaire du service : 30 heures (du lundi au samedi) ; - Rémunération : 100% du SMIC horaire et 10 % de congés payés. <p>Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023.</p>																									
2023-DPRS DT-163	13/06/23	<p><u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter, en application de l'article L.332-23-2° du Code général de la fonction publique, un agent contractuel en CDD « besoin saisonnier » pour une période allant du 10 juillet 2023 au 05 août 2023. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonction : agent affecté à la déchetterie communautaire de Neussargues en Pinatelle ; - Durée hebdomadaire du service : 30 heures (du lundi au samedi) ; - Rémunération : 100% du SMIC horaire et 10 % de congés payés. <p>Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023.</p>																									
2023-DPRS DT-164	13/06/23	<p><u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter, en application de l'article L.332-23-2° du Code général de la fonction publique, un agent contractuel en CDD « besoin saisonnier » pour une période allant du 19 juin 2023 au 08 juillet 2023. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonction : agent affecté à la déchetterie communautaire de Neussargues en Pinatelle ; - Durée hebdomadaire du service : 25 heures (du mardi au samedi) ; - Rémunération : 80 % du SMIC horaire et 10 % de congés payés (agent âgé de 16 ans). <p>Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023.</p>																									
2023-DPRS DT-165	01/06/23	<p><u>Subventions</u> : Décision de répondre à l'appel à projets de l'État dans le cadre de la DSIL 2023 pour le projet d'étude de gouvernance préparatoire au transfert des compétences eau et assainissement sur le territoire. Le plan de financement adopté est le suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DÉPENSES EN € HT</th> <th colspan="2">RECETTES</th> </tr> <tr> <th>Nature</th> <th>Montant</th> <th>Nature</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Étude de gouvernance – mutualisation</td> <td>134 306 €</td> <td>Agence de l'eau Loire-Bretagne & Adour Garonne</td> <td>69 775 €</td> </tr> <tr> <td>Honoraires d'AMO</td> <td>4 792 €</td> <td>État – DSIL 2023</td> <td>41 865 €</td> </tr> <tr> <td>Publicité du marché</td> <td>450 €</td> <td>Autofinancement</td> <td>27 908 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>139 548 €</td> <td>TOTAL</td> <td>139 548 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Il s'agit de solliciter les subventions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une subvention à hauteur de 50 %, soit 69 775 €, auprès des Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne ; - Une subvention à hauteur de 30 %, soit 41 865 €, auprès de l'État dans le cadre de la DSIL 2023. <p>Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2023.</p>		DÉPENSES EN € HT		RECETTES		Nature	Montant	Nature	Montant	Étude de gouvernance – mutualisation	134 306 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne & Adour Garonne	69 775 €	Honoraires d'AMO	4 792 €	État – DSIL 2023	41 865 €	Publicité du marché	450 €	Autofinancement	27 908 €	TOTAL	139 548 €	TOTAL	139 548 €
DÉPENSES EN € HT		RECETTES																									
Nature	Montant	Nature	Montant																								
Étude de gouvernance – mutualisation	134 306 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne & Adour Garonne	69 775 €																								
Honoraires d'AMO	4 792 €	État – DSIL 2023	41 865 €																								
Publicité du marché	450 €	Autofinancement	27 908 €																								
TOTAL	139 548 €	TOTAL	139 548 €																								
2023-DPRS DT-166	05/06/23	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention de mise à disposition de gobelets réutilisables avec l'entreprise GLOB EVENTS – située à Allanche (15 160), afin de fixer les modalités d'utilisation des gobelets réutilisables. Les conditions principales sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre : 300 gobelets réutilisables ; 																									

		<ul style="list-style-type: none"> - Durée : 5 jours ; - Conditions financières : à titre gracieux ; - Consigne : 1 € par gobelet manquant.
2023-DPRSDT-167	05/06/23	<p><u>Autres types de contrats</u> : Décision de conclure et signer une convention de partenariat avec le Service Santé de la MSA dans le cadre d'une mise à disposition de locaux au sein des maisons France Service du territoire, pour préciser les modalités et moyens de mise en œuvre du partenariat. La convention prévoit notamment la mise à disposition à titre précaire et révocable de bureaux au sein des maisons des services pour une durée de 1 an renouvelable à titre gratuit.</p>
2023-DPRSDT-168	24/04/23	<p><u>Autres types de contrats</u> : Décision de conclure et signer une convention avec Saint-Flour Communauté afin de préciser les modalités de partenariat pour l'exercice de la compétence commune « contrat local de santé ». Hautes Terres Communauté s'engage à prendre en charge les frais relatifs au partenariat à hauteur de 50 % (subventions déduites), ces derniers étant composés de frais de personnel et de frais spécifiques mutualisés. La durée de la convention est identique à celle du contrat local de santé, soit pour la période 2022-2026.</p>
2023-DPRSDT-169	01/06/23	<p><u>Culture</u> : Décision de conclure et signer une convention de mise à disposition du mobilier de la Micro-Folie itinérante de Hautes Terres Communauté avec la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès. La mise à disposition est consentie à titre gracieux, à compter du mercredi 14 juin 2023, date d'enlèvement du matériel, jusqu'au mercredi 21 juin 2023 inclus, date de restitution du matériel.</p>
2023-DPRSDT-170	07/06/23	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention de mise à disposition de la salle de réunion visio-conférence située au troisième étage du siège de Hautes Terres Communauté avec l'agence immobilière BENET IMMOBILIER, représentée par le responsable de l'agence, Monsieur Géraud BENET, et ayant son siège social au 20 bis, rue des Frères – 15 000 AURILLAC. Les caractéristiques de la mise à disposition sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Date et heure : le mercredi 28 juin 2023 de 10h00 à 12h00 ; - Conditions financières : à titre gracieux.
2023-DPRSDT-171	07/06/23	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention de mise à disposition de la salle de réunion située au deuxième étage de Hautes Terres Communauté avec l'organisme Auvergne Estives, représentée par Madame Christelle MENEGHEL – agissant en qualité de chargée de mission Pastoralisme – ayant son siège social au 37 avenue de Collandres – 15 400 RIOM-ES-MONTAGNES. Les caractéristiques de la mise à disposition sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Date et heure : <ul style="list-style-type: none"> o Jeudi 15 juin 2023 de 09h30 à 17h00 o Vendredi 16 juin 2023 de 10h30 à 13h00 - Conditions financières : à titre gracieux.
2023-DPRSDT-172	08/06/23	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention de mise à disposition de gobelets réutilisables l'entreprise IMERYS FILTRATION FRANCE – située à Murat (15 300), afin de fixer les modalités d'utilisation des gobelets réutilisables. Les conditions principales sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre : 300 gobelets réutilisables ; - Durée : 3 jours ; - Conditions financières : à titre gracieux ; - Consigne : 1 € par gobelet manquant.
2023-DPRSDT-173	09/06/23	<p><u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une aide financière d'un montant maximum de 278,95 € en complément de l'aide de l'ANAH à Madame Huguette COUGOUILLE, propriétaire occupante, pour le projet d'amélioration de son logement situé 4 rue de la Montade sur la commune d'Albepierre-Bredons, dans le cadre de l'OPAH RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.</p>

		Le versement du montant définitif de l'aide financière de Haute Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.
2023-DPRSDT-174	09/06/23	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une aide financière d'un montant maximum de 300 € en complément de l'aide de l'ANAH à Monsieur CURABET, propriétaire occupant, pour le projet d'amélioration de son logement situé 2 rue des Violettes sur la commune de Molompize, dans le cadre de l'OPAH RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides. Le versement du montant définitif de l'aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.
2023-DPRSDT-175	12/06/23	<u>Locations</u> : Décision de conclure et signer un protocole d'accord avec la scierie CHALBOS, afin de proposer une remise de 50% des loyers pour la période du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2023 au titre des troubles occasionnés par les infiltrations sur le bâtiment de la plateforme de stockage et séchage de déchets et connexes bois situé sur la ZA du Martinet, à Murat. Pour cette période le montant du loyer mensuel s'élève à 450.48 € H.T soit 540.58 € T.T.C.
2023-DPRSDT-176	12/06/23	<u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention de mise à disposition de gobelets réutilisables avec le Comité des fêtes de Laveissenet – située à Laveissenet (15 300), afin de fixer les modalités d'utilisation des gobelets réutilisables. Les conditions principales sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre : 350 gobelets réutilisables ; - Durée : 5 jours ; - Conditions financières : à titre gracieux ; - Consigne : 1 € par gobelet manquant.
2023-DPRSDT-183	13/06/23	<u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter, en application de l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pour une période allant du 10 juillet 2023 au 18 août 2023. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Fonction : agent d'entretien des locaux ; - Nombre d'heures du contrat : 60 heures ; - Rémunération sur IB 397 IM 361 (minimum de traitement), 10 % de congés payés, et prime de précarité à hauteur de 10 % de la rémunération brute. Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023
2023-DPRSDT-185	15/06/23	<u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer l'offre du groupement d'entreprises ACBIM-MOPUS (mandataire), EREAH, EnerBIM, domicilié 52 av. Jean Baptiste Veyre 15 000 AURILLAC, pour la réalisation d'audits énergétiques et la mise en place d'un outil de gestion patrimoniale, dont le montant estimatif de commande sur 4 ans s'élève à 113 350 € HT. Le bon de commande n°1 pour 2023 ne dépassera pas 69 680 € HT. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.
2023-DPRSDT-186	15/06/23	<u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention de mise à disposition de gobelets réutilisables avec la Brasserie des Estives – située à Allanche (15 160), afin de fixer les modalités d'utilisation des gobelets réutilisables. Les conditions principales sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre : 205 gobelets réutilisables ; - Durée : 14 jours ; - Conditions financières : à titre gracieux ; - Consigne : 1 € par gobelet manquant.
<u>Droit de préemption urbain</u> : Les décisions n°2023-DPRSDT-088 à 091, 100 à 102, 115 à 119, 137 à 139, 158 à 159, 177 à 182, et 184 font l'objet du refus de Hautes Terres Communauté d'exercer son droit de préemption urbain.		